Enquête publique
approvisionnement en bois
Centrale biomasse
de Gardanne (Bouches-du-Rhône - 13)

Christian Marée, Ingénieur consultant indépendant
ex-chargé de mission à la Commission Forêts du GNSA
Aix-en-Provence
le 2 juin 2025

Introduction

Cette introduction a pour but de montrer le gigantisme du projet et à quel point toutes les forêts du sud de la France seraient impactées. Nous verrons dans la suite que GazelEnergie ne peut pas garantir la “bonne gestion” de ces forêts et la préservation des services écosystémiques associés et que ce projet est incompatible avec la lutte contre le péril climatique.

Le projet de centrale biomasse a été conçu en 2010 par E.ON et consistait à remplacer le charbon et le coke de pétrole utilisés par la tranche 4 par un mélange composé essentiellement de bois complété par des énergies fossiles.

Depuis 2019, la centrale est propriété du groupe tchèque EPH et est gérée par la filiale GazelEnergie. Les autres tranches au charbon ont été arrêtées progressivement.
Après une saga juridique complexe de plus de 10 ans, les associations locales fédérées par FNE PACA ont obtenu une importante décision du Conseil d'Etat. L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2024 qui en découle précise le contenu du **complément à l'étude d'impact devant être produit par l'exploitant** : « *l'exploitant est enjoint de compléter l'étude d'impact sur la question tenant aux effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence, sur le bilan carbone, ainsi que l'étude d'incidence Natura 2000. En particulier, l'étude d'impact devra indiquer la liste de tous les massifs forestiers locaux ou régionaux situés en France et concernés par cet approvisionnement et préciser, notamment, leur localisation, les quantités utilisées, les essences de bois concernées, les natures de coupe réalisées ainsi que les impacts sur ces massifs en termes de paysages, de milieux naturels et d'équilibres biologiques. Pour la biomasse issue de l'étranger, l'étude d'impact devra à minima indiquer le pays de provenance, la localisation dans ce pays, les quantités utilisées, les essences de bois concernées et les natures de coupe réalisées* »

La tranche 4 de Gardane, à lit fluidisé circulant (LFC), est d'une puissance à 150 MW, initialement conçue pour travailler 7500 heures par an. L'étude d'impact complémentaire analyse les incidences d'un fonctionnement entre 5000 et 6000 heures. L'Etat a contracté avec GazelEnergie pour un fonctionnement de 4000 heures pendant 8 ans.

Le mix des matériaux à brûler du tableau suivant est une "hypothèse de base" qui sera réévaluée chaque année par l'industriel. Les trois premiers composants peuvent varier, mais Gazelenergie prétend considérer comme un "plafond absolu" le volume de 412.000 tonnes de bois local (page 27 de l'EI). Dans tous les cas de figure, cette centrale continue de brûler du charbon, acheminé depuis l'Afrique du Sud.

Contenu	en tonnes pour 5000 heures/an ([1])	en tonnes pour 6000 heures/an	En pourcentage
Bois local	335.000	402.000	52%
Plaquettes d'origine internationale (Italie, Espagne, Brésil - Eucalyptus)	150.000	180.000	23%
Broyats (bois de démolition et bois d'emballage)	60.000	72.000	9%
Combustibles fossiles (Afrique du Sud)	100.000	120.000	16%
Totaux	645.000	774.000	100%

[1] Il est important de noter que chaque prélèvement laisse sur le terrain près de 30% de bois perdus (souches, petites branches) mais utiles pour la préservation des sols. C'est la différence entre le volume disponible et le volume exploitable.

Avec une densité de 0.75 m³/tonne (données INRAE, page 18 de l'EI), le volume de plaquettes de bois local à extraire est respectivement de 446.000 m³ et 536.000 m³.

Pour donner une idée des superficies envisagées, ces volumes concernent respectivement **3.700 et 6.500 ha par an** (pour une moyenne de **120 mètres cubes à l'hectare** - moyenne PACA et Occitanie) dans le cas d'une **forêt à maturité**.
Dans le cas de "**forêts" mono-plantation** (Douglas, pin noir, ...), les superficies envisagées annuellement seront respectivement de **84.000 et 100.000 ha** par an (pour une moyenne de **4 m³ à l'hectare** de production annuelle).

Notons que les données IGN de 2022 ([2]) montrent que la production de la région PACA est bien plus faible (2,1 m³/ha/an) et l'Occitanie est à 4,1 m³/ha/an.

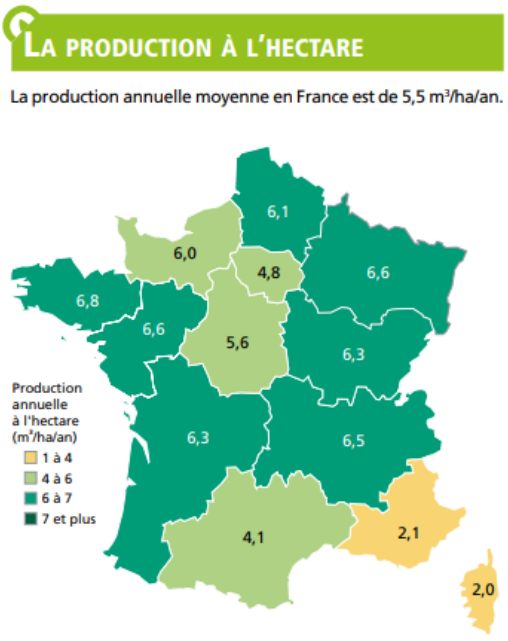

Production annuelle en volume à l'hectare par région administrative

Les forêts de PACA seront les plus touchées d'après le tableau des projections d'approvisionnement ci-après. Les impacts y seront les plus importants.

Voici les prévisions de coupes par régions administratives (tableau EI)

Région administrative	Prélèvement prévisionnel annuel (tonnes)	%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	126 711	38%
Occitanie	111 873	33%
Auvergne-Rhône Alpes	39 328	12%
Autres régions métropolitaines	57 088	17%

Tableau 11 : répartition de l'approvisionnement selon les Régions administratives

[2] https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/flux2022.pdf

L'aire de prélèvement s'étend sur 17 départements et 3 régions, **jusqu'à 250 km de la centrale** : Alpes de Haute Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48), Aude (11), Pyrénées Orientales (66), Tarn (81), Aveyron (12), Ariège (09).

Et voici la répartition des coupes (carte et tableau EI) :

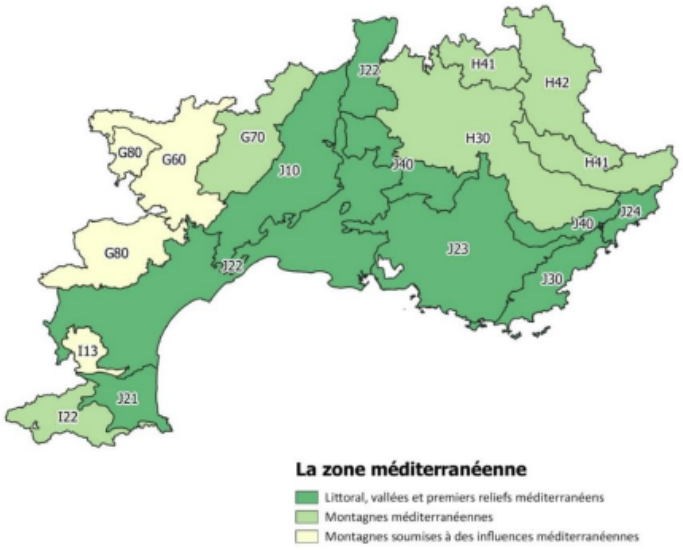

		Volume prévisionnel (en tonnes/an)	% national
J10	Garrigues	53 511	16%
J23	Provence calcaire	51 181	15%
H30	Alpes externes du Sud	46 989	14%
G70	Cévennes	33 629	10%
J40	Préalpes du Sud	23 600	7%
J22	Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes	16 158	5%
G22	Plateaux granitiques du centre du Massif central	10 026	3%
G42	Monts du Vivarais et du Pilat	8 733	3%
H41	Alpes intermédiaires du Sud	6 964	2%
G60	Grands Causses	6 770	2%
C52	Plaines et piémonts alpins	4 497	1%
J30	Maures et Esterel	3 818	1%
H42	Alpes internes du Sud	3 699	1%
G30	Massif central volcanique	3 353	1%
F30	Coteaux de la Garonne	2 411	1%
H22	Alpes internes du Nord	751	0%
	Autres (extérieur de la zone d'approvisionnement)	58 452	16%

Tableau 10 : Répartition du volume prévisionnel par massif/région en France. Source : OBBOIS

NB : pour 16% des prélèvements, l'origine n'est pas définie et à discrétion de GazelEnergie.
En principe, seuls les résineux sont concernés (tableau EI) :

Douglas	Épicéa	Mélèze	Pin d'Alep	Pin maritime	Pin Noir	Pin sylvestre	Sapin	Divers résineux	Cyprès	Peuplier
2%	1%	2%	36%	7%	10%	26%	12%	<1%	<1%	4%

Tableau 12 : Répartition des essences principales attendues en France. Source : OBBOIS

La zone d'approvisionnement impacte le Parc National des Cévennes, 16 parcs régionaux (carte EI) et des dizaines de zones protégées (tableau EI) :

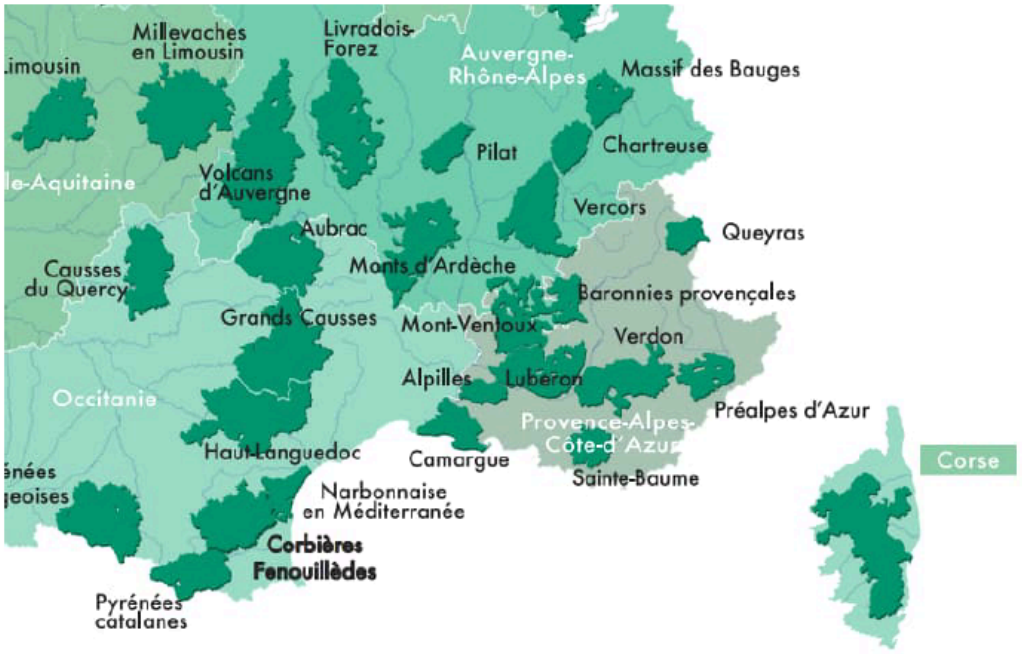

Figure 22 : Localisation PNR de la zone d'approvisionnement. Source : Parcs naturels régionaux de France (2021)

Type de zonage	Objectif de protection environnementale	Contraintes potentielles sur l'exploitation forestière	Surface concernée dans la zone d'approvisionnement (ha)	Part de l'approvisionnement de GazelEnergie potentiellement concerné (T)
Cœurs de Parc National	Protection de la biodiversité (faune et flore) remarquable	Protections environnementales fortes.	85 740	5 855
Réserves naturelles (nationales et régionales) CE L. 332-2			29 140	501
Réserves biologiques (dirigées et intégrales) CF L212-2-1			16 661	633
Convention de Ramsar			4 539	12
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage			2 630	40
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope CE R. 411-15			28 079	2 595
Sites inscrits et sites classés CE L. 341	Sites et paysages d'exception	Périmètres entraînant une sylviculture qui évite les coupes rases de grande surface.	267 385	17 895
Directive paysagère Alpilles			11 173	3 388
Natura 2000 ZSC (habitats et espèces)	Conservations d'habitats forestiers,	Mise en œuvre de prescriptions afin de	783 552	48 264

Natura 2000 ZPS (oiseaux)	espèces (dont oiseaux) remarquables	conserver les essences remarquables en place et planification des opérations pour éviter les périodes de sensibilité de l'avifaune.	563 509	36 811
Réservoirs de biodiversité des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (Forêts fermées et zones humides)	Protection d'une zone à fort potentiel de biodiversité	Bonnes pratiques générales de l'exploitation forestière à respecter	2 157 585	140 435

Tableau 18 : enjeux environnementaux considérés

!! attention : les zonages ayant une fonction exclusive d'inventaire, comme les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**) ou les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (**ZICO**), ainsi que les Espaces Boisés Classés **(EBC) ne sont pas listés, ils sont tout simplement ignorés**.

C'est clair, GazelEnergie se réserve le droit d'aller prélever partout dans nos régions !

Argumentaire contre la centrale biomasse de Gardanne

Voici les différents chapitres de notre argumentaire, que nous développerons dans la suite du document :

1. Il s'agit d'un méga projet dont l'enquête publique est mal calibrée.
2. GazelEnergie ne peut répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral en termes de prélèvements
3. La centrale de biomasse ne participe pas à la lutte contre le changement climatique, au contraire elle l'intensifie.
4. Une telle centrale à biomasse n'est pas défendable économiquement.
5. Cette centrale générerait une catastrophe pour la biodiversité, l'intégrité des zones protégées n'est pas assurée.

1. L'enquête publique relative à ce méga projet est mal calibrée, l'information est peu diffusée

En 2023, le Conseil d'Etat a exigé du porteur de projet un complément d'étude d'impact qui implique une enquête publique **concernant 4000 de communes** dans 17 départements de trois régions du Sud de la France, sans compter que 16% des approvisionnements de la centrale concernent en fait des **régions non définies hors de la zone d'approvisionnement**.
Mais seules **11 réunions publiques** sont organisées dans 8 départements et seules **324 communes** disposent d'un régistre. L'expérience après les trois premières semaines de l'enquête montre que l'information est très mal diffusée. Très peu de communes, malgré leur implication dans la zone d'approvisionnement, ont relayé l'information.

Cette enquête publique, telle qu'elle est organisée, est très peu démocratique, et devrait au minimum être prolongée d'un mois.

2. GazelEnergie ne peut répondre aux exigences du Conseil d'Etat et de l'arrêté préfectoral concernant les prélèvements

L'objectif principal de cette étude d'impact complémentaire était de décrire précisément les impacts des prélèvements sur la zone d'approvisionnement. Voir les attendus du Conseil d'Etat dans l'introduction ci-dessus (page 1).
De son propre aveu (EI, page 45), GazelEnergie ne peut répondre à cette demande. L'entreprise n'a en fait aucune prise sur le travail des fournisseurs : elle ne peut garantir ni la qualité du travail au regard des contraintes environnementales, ni la spatialisation des coupes, ni leurs dates. Face à cette impuissance, GazelEnergie émet le souhait d'éditer un guide de bonnes conduites, de mettre en place un "carnet de chantier" avec une liaison à une base de données cartographiques. Mais les contrôles qu'elle compte mettre en place se feront uniquement par échantillonnage et ne seront pas réalisés par un auditeur indépendant **mais pas GazelEnergie elle-même**.

Clairement, GazelEnergie n'est pas en mesure de préciser les impacts de ses prélèvements. Nous ne sommes donc pas plus avancés qu'en 2018. Dans ces conditions, le projet, qui ne peut garantir l'intégrité fonctionnelle des forêts et en particulier des zones protégées, doit être abandonné.

3. La centrale de Biomasse ne participe pas à la lutte contre le changement climatique, au contraire elle l'intensifie.

3.1 Le bilan carbone exposé par GazelEnergie, tel que déduit de l'étude théorique de Carbone 4, ne correspond pas à la réalité.

On apprécie l'autosatisfaction de GazelEnergie page 101 de l'étude d'impact :
"*Aucune mesure [de compensation] n'est associée au volet des émissions de gaz à Effets de serre car la conversion de la centrale de Provence à la biomasse a, comme cela a été démontré, un effet positif, direct et permanent*."

L'idée que l'usage énergétique de la biomasse est neutre vis-à-vis du climat est répandue et alimentée par les directives européennes et par le gouvernement français**. Il n'y a rien de plus faux.**
Pourtant l'analyse réalisée par Carbone 4 est tout à fait correcte mais elle est mal interprétée par GazelEnergie. Carbone 4 comptabilise bien toutes les sources de carbone (scopes 1 à 3) et obtient le résultat suivant en fonction de plusieurs scénarios (en KtCO2eq par MWh produit) :

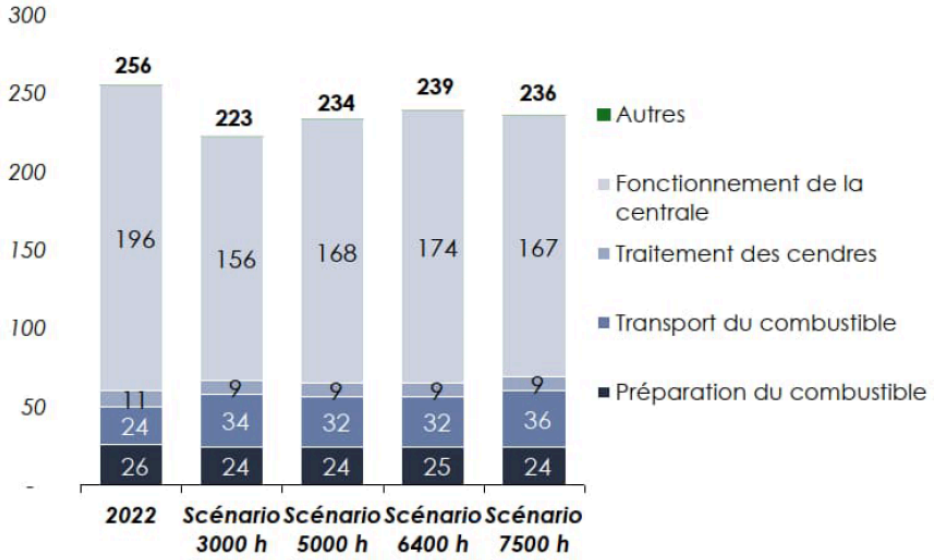

Figure 42 : Part des différents postes du bilan carbone dans l'intensité énergétique (en $ktCO_2e$)

On obtient donc environ 240 ktCO2eq émis, le principal poste étant le fonctionnement de la centrale, c-à-d la combustion des combustibles fossiles (charbon d'Afrique du Sud).

MAIS la combustion du bois lui-même n'est pas intégrée car GazelEnergie fait l'hypothèse que ce qui sera émis lors de la combustion est égal à ce qui a été emmagasiné par le bois pendant sa croissance, rendant neutre le processus.

Ce raisonnement est faux ! La part de CO2 captée par le bois est intégrée dans le calcul des puits de carbone, donc quand on brûle ce bois, on diminue d'autant le puits de carbone. Ce raisonnement serait correct si on replantait immédiatement la même quantité et qualité de bois lors des prélèvements. Mais la dégradation des forêts, l'augmentation de la mortalité des arbres depuis 10 ans, l'effondrement de la captation du carbone par les forêts rendent ce scénario impossible.

Le Citepa en 2020 ([3]) disait : "*L'utilisation de bois énergie ne garantit nullement le captage simultané d'une quantité équivalente de CO2 par ailleurs. Or c'est la condition sine qua non pour parler de neutralité.*"

D'ailleurs, dans une note du 1er octobre 2024 ([4]), Carbone 4 a bien expliqué ce processus et dans l'annexe J de l'étude d'impact, Carbone 4 a illustré le bilan carbone de la centrale par le graphique de la page suivante (figure 11 de l'annexe J). Les trois scénarios visualisés sont les suivants :

- Scénario 1 : tous les combustibles sont issus d'une forêt dont le stockage de carbone est net (scénario optimal de GazelEnergie).
- Scénario 2 : les plaquettes forestières du Brésil et d'Espagne sont issues d'une forêt dont les émissions de carbone sont nettes.
- Scénario 3 : toutes les plaquettes forestières sont issues d'une forêt dont les émissions de carbone sont nettes (le pire scénario qui ne peut être localement réalisé).

Or, comme nous l'avons déjà exprimé au point 2., GazelEnergie ne peut pas garantir la qualité de gestion des parcelles au regard du potentiel de captation du carbone : d'abord parce que l'entreprise

[3] https://www.citepa.org/analyse-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-de-polluants-atmospheriques-publication-par-le-citepa-du-rapport-secten-edition-2020/

[4] https://www.carbone4.com/analyse-faq-bioenergie-climat

n'a pas la main sur le travail des fournisseurs et aussi parce que les impacts du changement climatique sur l'état des forêts sont particulièrement inquiétants pour les années à venir (voir le point 3.7 du présent document).

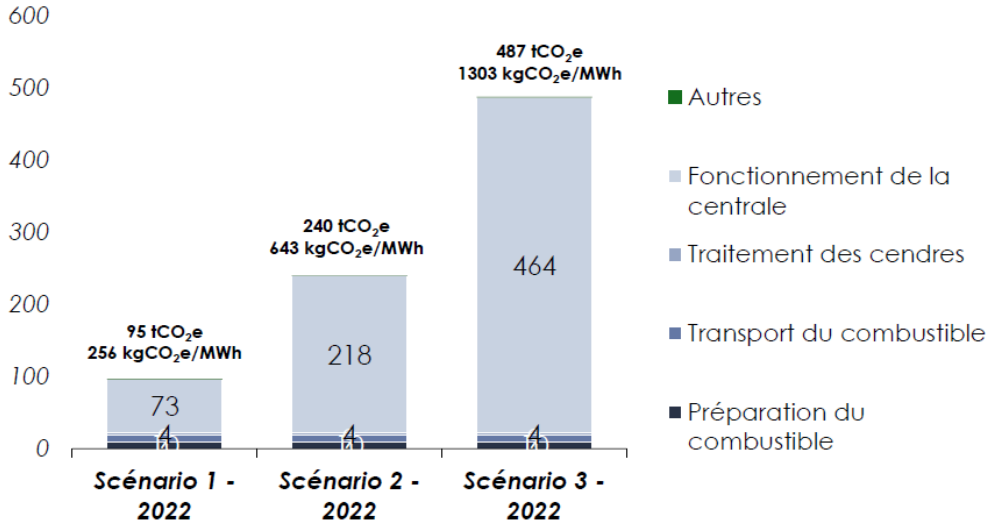

Figure 11 - *Analyse de sensibilité, émissions de la centrale en ktCO2e en fonction du scénario*

En fait, si les parcelles prélevées sont mal gérées ou très jeunes, les émissions de la centrale deviennent très importantes (on passerait de 256 kgCO2eq à 1303 kgCO2eq par MWh) !!

3.2 La comparaison faite par GazelEnergie entre la centrale à charbon de 2009 et la centrale au bois+fossiles de 2025 est erronée

L'autre erreur de GazelEnergie est de comparer les émissions de la nouvelle centrale avec la vieille centrale au charbon de 2009. Ce qu'exprime le graphique suivant :

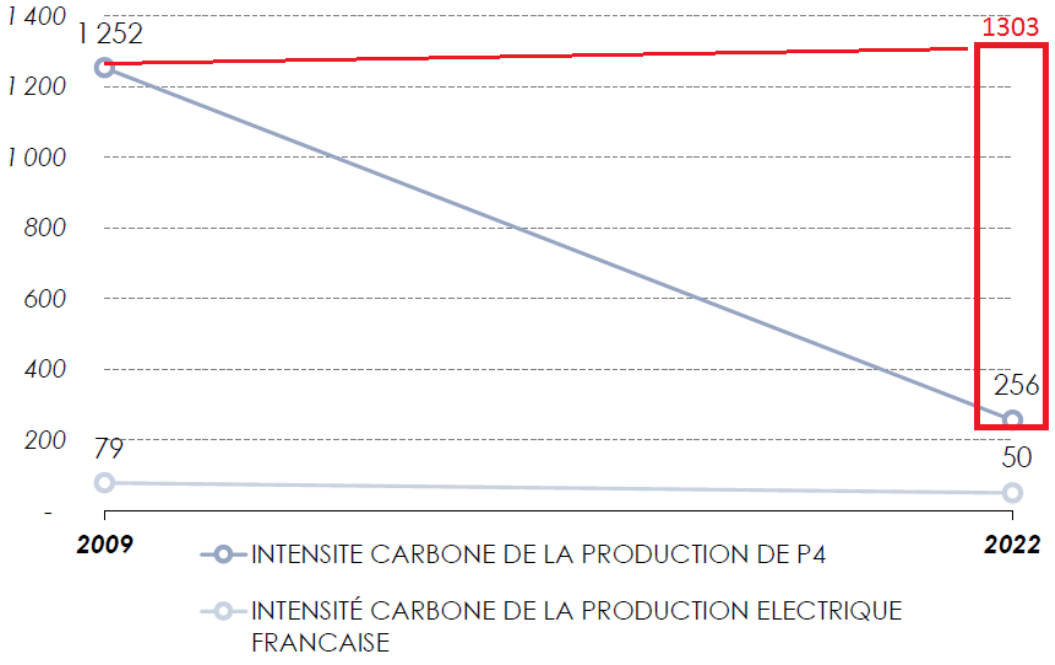

Figure 10 - *Évolution de l'intensité de la production électrique en kgCO2e/MWh*

La centrale du charbon de 2009 avait une intensité carbone de 1252 et GazelEnergie annonce ainsi gagner un facteur 6 dans le meilleur des cas entre 2009 et 2022.
Mais nous avons ajouté en rouge les chiffres complets de Carbone 4, ce qui nous donne plutôt en 2022 une zone d'incertitude entre 256 et 1303 kgCO2eq !

Mais ce n'est pas tout, GazelEnergie s'est bien gardé de comparer sa centrale actuelle avec la moyenne de la production électrique française.

Dans le bas du graphique de Carbone 4, la droite montre l'évolution de l'intensité carbone de la production électrique en France (nucléaire, hydro, éolien et solaire et très peu de fossiles) entre 2009 et 2022.
En 2022 cette intensité est de 50 kgCO2eq, soit 5 fois moins que l'intensité de la centrale de GazelEnergie dans le meilleur cas théorique et 26 fois moins que dans le pire des cas !!

Le choix de cette énergie hautement carbonée bénéficiant de subventions publiques est incompréhensible : GazelEnergie produit des chiffres trompeurs, la situation réelle est très comparable à celle du charbon.

3.3 Le rendement de la centrale pose problème, le projet n'est pas compatible avec le dernier règlement de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en 2019.

GazelEnergie annonce un rendement théorique de 37%. Mais les chiffres d'exploitation depuis 2018 montrent un rendement moyen de 23%, toujours en dessous de 30%.

Autrement dit, les piètres performances en termes d'émissions de CO2 que nous avons exposées ci-dessus sont réalisées avec des rendements particulièrement faibles, aggravant les impacts sur la forêt.

Notons que la centrale de Gardanne présente un rendement bien inférieur aux centrales bois modernes en cogénération car elle n'exploite pas la chaleur fatale qui s'échappe avec les fumées.

Cela signifie qu'au minimum 3 arbres consommés sur 4 partiraient en fumée sans rien produire. Quel gâchis !
Pourtant le dernier règlement de la CRE (appel d'offres CRE 5 de 2019) imposait un maximum de 25 MW pour les centrales biomasse, avec un rendement d'au moins 36%. On comprend mieux pourquoi GazelEnergie annonce 37% !
Ce projet de 150 MW avec un rendement inférieur à 30% est un non sens environnemental et économique.

3.4 Brûler du bois est plus polluant que le charbon

Le Citepa ([5]) rappelle que brûler du bois n'apporte aucune amélioration par rapport au charbon. Pire, la pollution est plus importante. Il n'y a pas que le CO2 où nous trouvons des chiffres équivalents comme exposé plus haut. **Il y a aussi le Méthane (30 fois plus polluant !), les particules fines (10 fois plus), les dioxydes d'azote (4 fois plus)…**

Polluants	Valeurs limites à l'émission en mg/Nm³ à 6 % d'O_2	Flux de matière en kg/j	Flux de matière en t/an
Poussières	20	312	97,5
NO_x exprimé en équivalent NO_2 (oxyde, d'azote)	150	2 340	731
SO_x exprimé en équivalent SO_2 (oxyde, de soufre)	150	2 340	731
CO (monoxyde de carbone)	150	2 340	731
HCl (acide chlorhydrique)	30	468	14
HF (acide fluorhydrique)	25	390	122
NH_3 (ammoniac)	5	78	24
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	0,01	0,078	0,024
COV (composés organiques volatils) exprimés en carbone total	50	78	24
Cd, Hg, Tl (cadmium, mercure, thallium)	0,05 par métal 0,1 pour la somme	< 0,03	< 10 kg/an
As, Se, Te (arsenic, sélénium, tellure)	1 pour la somme	< 1,6	< 0,5
Pb (plomb)	1	0,4368	0,136
Sb, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Ni, V, Zn (métaux divers)	5 pour la somme	78	24

Figure 6 : valeurs limites s'appliquant aux flux de rejets canalisés de la tranche 4 après modification et pour un fonctionnement annuel de 7 500 h. (source : dossier)

GazelEnergie n'étudie pas les impacts de cette pollution sur la population.

Comment peut-on parler d'une énergie vertueuse pour le climat et la santé humaine ?
Pourquoi subventionner une énergie plus polluante que le charbon ?

3.5 Brûler du bois importé est encore pire

Non content de spolier notre patrimoine naturel, GazelEnergie va brûler chaque année 150.000 tonnes de bois qui viendront d'Italie (5.000 tonnes), d'Espagne (85.000 tonnes) et du Brésil (60.000 tonnes).

Le Brésil est connu pour ses déforestations et exportations illégales de bois ([6]).

[5] https://www.citepa.org/wp-content/uploads/2024/12/Citepa_Secten-2024.pdf

[6] https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/20/au-bresil-le-ministre-de-l-environnement-soupconne-de-trafic-illegal-de-bois_6080847_3210.html

GazelEnergie ne peut donner aucune garantie sérieuse de la "bonne gestion" de ces forêts à l'étranger (pollution des sols par des pesticides, coupes rases, déforestations illégales...). Évoquer les normes PEFC et FSC est insuffisant : les contrôles ne sont pas réputés fiables.

Brûler du bois du Brésil, d'Italie ou d'Espagne n'est pas acceptable.

3.6 Une consommation et une pollution d'eau déraisonnables

Une consommation annuelle de plus de 2 millions de m³ d'eau du Canal de Provence est nécessaire pour faire fonctionner la centrale. Dans un contexte de changement climatique avec les sécheresses prévues dans les prochaines décennies dans le Sud de la France (-20 à 30% d'eau disponible d'ici 2050 en PACA), ce projet n'est pas justifié, **il est écocide**.

Le site sera également équipé de bassins de réception des eaux usées. Comment ces eaux seront stockées et traitées ? Comment les sols seront protégés de cette pollution ?

3.7 La crise de la forêt française (et dans le monde)

<u>En France</u>

Depuis 2010, la forêt française est en crise. Au cours des 10 dernières années, elle a perdu 50% de son pouvoir de captation du carbone et le taux de mortalité des arbres a augmenté de 80%. L'explication réside dans les impacts du changement climatique sur une forêt fragilisée par les plantations mono cultures.

Le graphique suivant de l'Académie des sciences en juin 2023 ([7]) illustre ceci :

- en bleu clair l'importance des prélèvements pour la construction, la bioénergie et l'industrie
- en rouge la forte augmentation de la mortalité (qui touche surtout les jeunes plants)
- en vert clair, la captation stagnante des plants en croissance
- en vert foncé, la courbe du bilan net, montrant la diminution drastique de taux de captation du carbone.

[7] https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/060623_foret.pdf

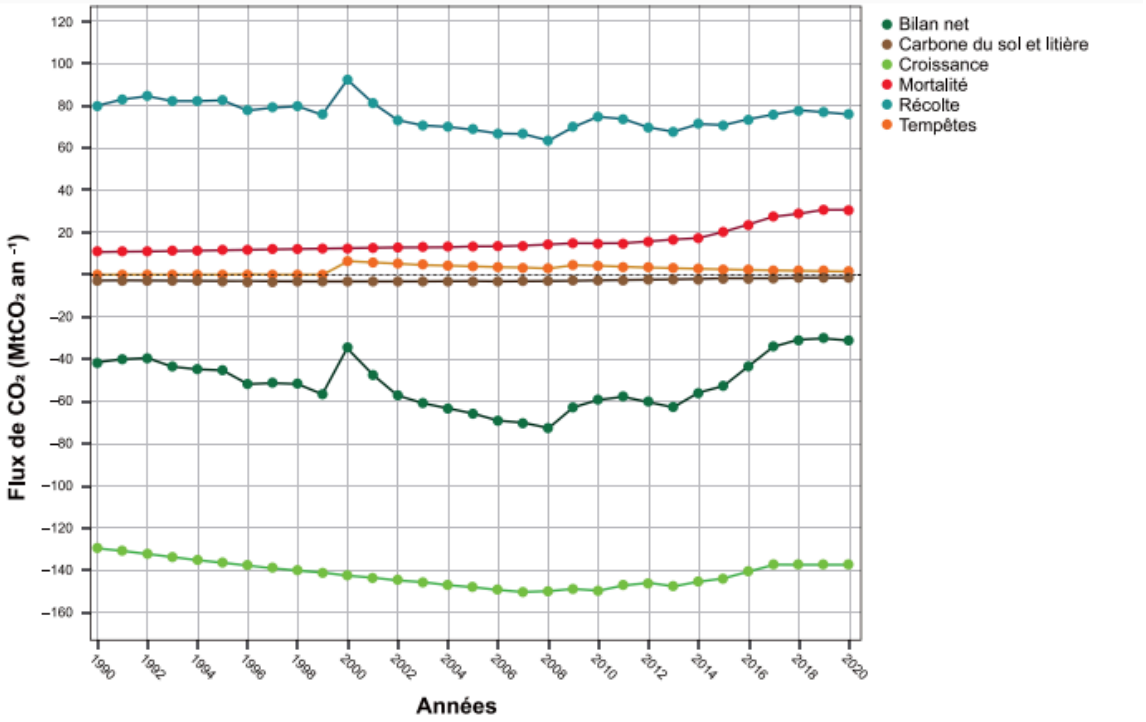

Figure 6. Bilan de CO_2 de la forêt française. Les absorptions nettes de CO_2 sont des flux négatifs et correspondent à la croissance des forêts établies. Les émissions de CO_2 pour la forêt sont des flux positifs et correspondent aux prélèvements de bois, à la mortalité naturelle et aux mortalités exceptionnelles liées aux tempêtes Lothar et Martin (1999) et Klaus (2009). Données CITEPA 2022.

Selon l'Académie des sciences, les forêts françaises pourraient devenir émettrices nettes de carbone d'ici 2030 !

<u>En Europe</u>

Avec la politique "fit to 55%" de 2021, la Commission européenne projetait de réduire les émissions de CO2 de 55% en 2030 tout en misant sur une captation record des forêts européennes de 400 MtCO2eq !

Or, nous en sommes loin du compte. Philippe Ciais (Académicien, CEA/LSCE) montrait dans ses conférences ([8]) en 2024 le graphique suivant illustrant une perte 15% du pouvoir de captation du carbone sur les 10 dernières années. **Clairement, les objectifs de l'Union Européenne en termes de climat ne seront pas respectés.**

[8] https://www.youtube.com/watch?v=-1sIemWBI24

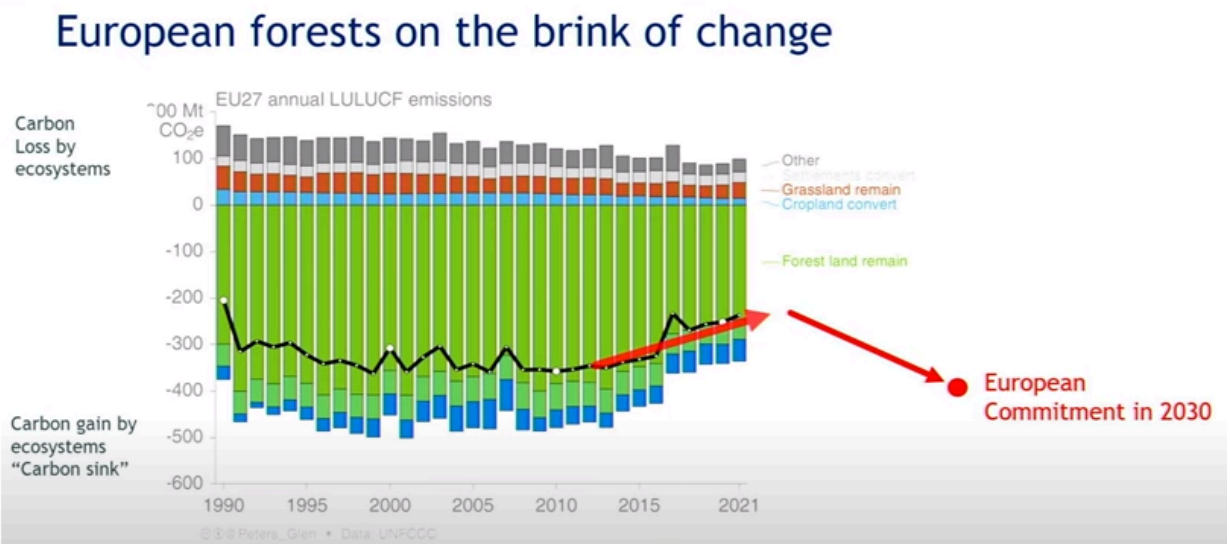

<u>Au niveau mondial</u>

A cause de l'augmentation drastique des feux de forêts partout dans le monde, l'année 2023 a été particulièrement inquiétante.

Une étude internationale de juillet 2024 ([9]) a en effet présenter des résultats préliminaires encore plus inquiétants pour l'ensemble de la planète. **Les forêts et les sols n'auraient absorbé en 2023 que 15 à 30% des volumes de CO_2 absorbés en 2022.**

Philippe Ciais : « *Si cet effondrement se reproduisait dans les prochaines années, nous risquerions d'observer une augmentation rapide du CO_2 et du changement climatique au-delà de ce que prévoient les modèles ».*

Autrement dit, nous assistons peut-être à la manifestation d'un premier point de bascule à partir duquel le climat peut s'emballer. Ces points de bascule prévus par le GIEC ne devraient intervenir qu'à partir d'une augmentation de 1.5°C, mais ce seuil sera atteint vers 2030.

<u>Et pourtant la forêt française est en extension !</u>

Le plus étonnant est que ces résultats inquiétants sont observés alors que la forêt française est en extension. C'est d'ailleurs l'un des arguments principaux de GazelEnergie : la forêt méditerranéenne s'accroît de 5 millions de mètres cubes par an, on peut donc logiquement en prélever quelques centaines de milliers de mètres cubes annuellement.

C'est sans compter sur la dégradation de la forêt française malgré cette extension.

Page 85 de l'EI : "*Cependant, si la croissance des arbres reste supérieure au volume de bois récolté ou mort, cette croissance ralentit. En effet, le taux de mortalité des arbres continue de croître, en lien notamment avec les crises sanitaires liées à des conditions climatiques à la fois difficiles pour les arbres (sécheresses) et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes.*"

En fait, près de 15% de la forêt française est plantée et l'extension de la forêt vient surtout de ces plantations.

---

[9] https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/07/30/les-puits-de-carbone-terrestres-se-sont-effondres-en-2023_6261489_3244.html

Que préconisent les scientifiques de l'Académie des sciences ?

Comme le changement climatique semble bien engagé, **la seule solution sera de diminuer drastiquement les prélèvements**. L'Académie des sciences évoque une **baisse souhaitable de 40%** de ces prélèvements.

Or, voici comment se répartissent les prélèvements en France (données Académies des sciences 2023 - op cit).

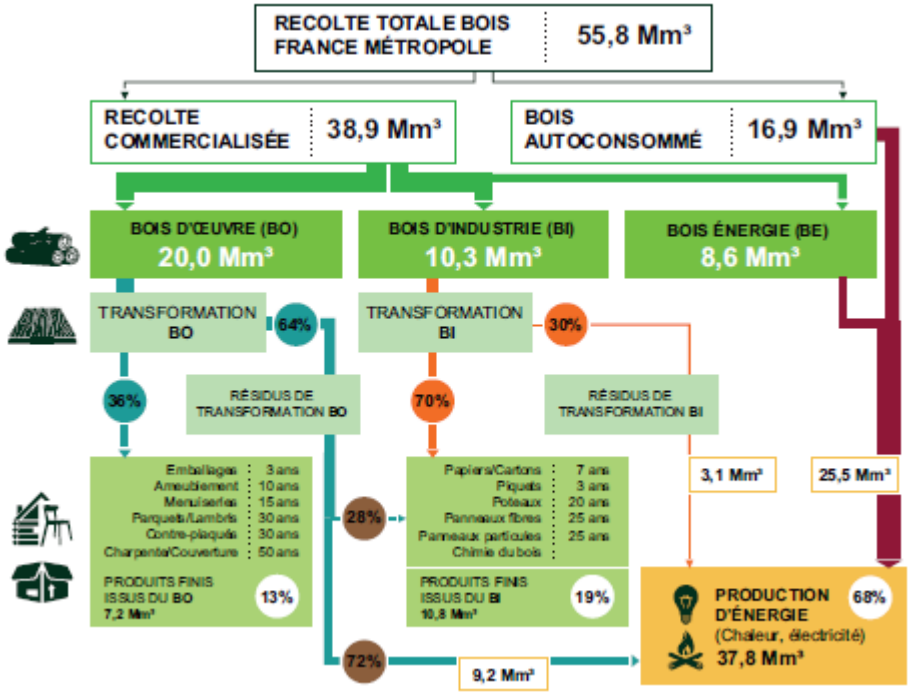

Sur un prélèvement de 55 mètres cubes **(auxquels il faut ajouter 15 mètres cubes de pertes lors des prélèvements ([10]))**, la bioénergie intervient pour 68%, le construction pour 13% et l'industrie pour 19%. Le graphique montre en outre la durée de vie de chaque usage. **Les objets de bois transformés permettent de conserver le carbone sur de longues périodes, tandis que pour la bioénergie le carbone est instantanément relâché ! Clairement, il faut privilégier les usages à longue durée de vie.**

L'état déjà dramatique des forêts et une évolution particulièrement inquiétante dans les prochaines années nous incitent à diminuer les prélèvements et à privilégier les usages à vie longue. La bioénergie n'est pas compatible avec le climat et doit être réduite.

[10] C'est même plus : environ un tiers de chaque arbre est constitué par les racines et les petites branches qui doivent impérativement être laissées en forêt pour protéger les sols.

3.8 Que préconise la SNBC 3 ?

La version finale de la SNBC3 est encore en voie de finalisation, mais voici les projections en termes de captation des puits de carbone terrestres ([11]). Figure 32, page 88.

7 - PUITS DE CARBONE – FORÊT ET CHANGEMENT D'UTILISATION DES TERRES

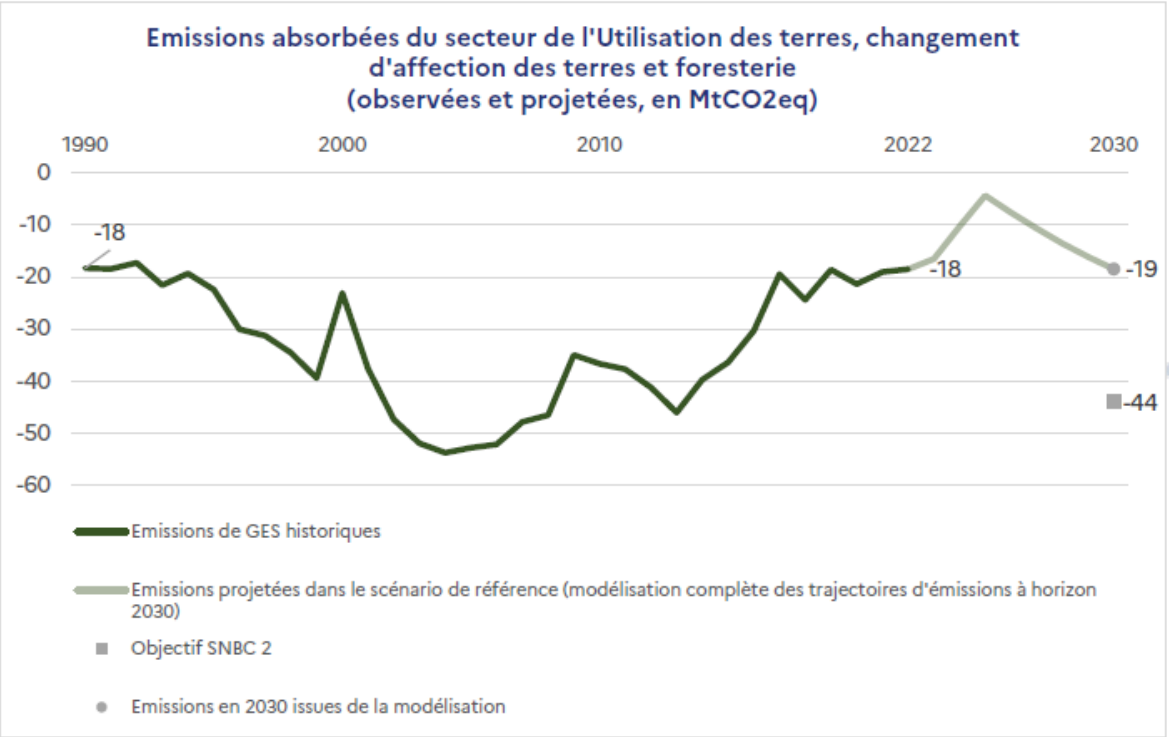

***Figure 32** : Evolution des émissions du secteur UTCATF en Mt CO_2eq (source : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2024 ; modélisations DGEC)*

1. On voit bien la dégradation de la situation : absorption de 50 Mt CO2eq en 2007, 40 Mt CO2eq en 2012 puis seulement 20 Mt CO2eq en 2020. En 2023, on est à 17 MtCO2eq.
2. Étonnamment, la SNBC3 prévoit un redressement de la situation vers 2025 pour atteindre 19 Mt CO2eq en 2030 (alors que la SNBC2 de 2018 affichait un objectif de 44 Mt CO2eq).

Voilà (page suivante) comment les rédacteurs de la SNBC3 envisagent ce redressement au cours des prochaines années (figure 33 page 90) :

- perte de 12 Mt CO2eq d'ici 2012, selon la tendance ;
- accroissement de 4 Mt CO2eq dû à une meilleure gestion des terres agricoles (moins de labours, haies, agroforesterie, meilleurs couvert des sols,...) ;
- accroissement de 1 Mt CO2eq dû à la diminution de l'artificialisation (loi ZAN) ;
- accroissement de 8 Mt CO2eq dû à un accroissement de la construction et de l'industrie du bois.

[11] https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/les-grands-enjeux-de-la-snbc-3

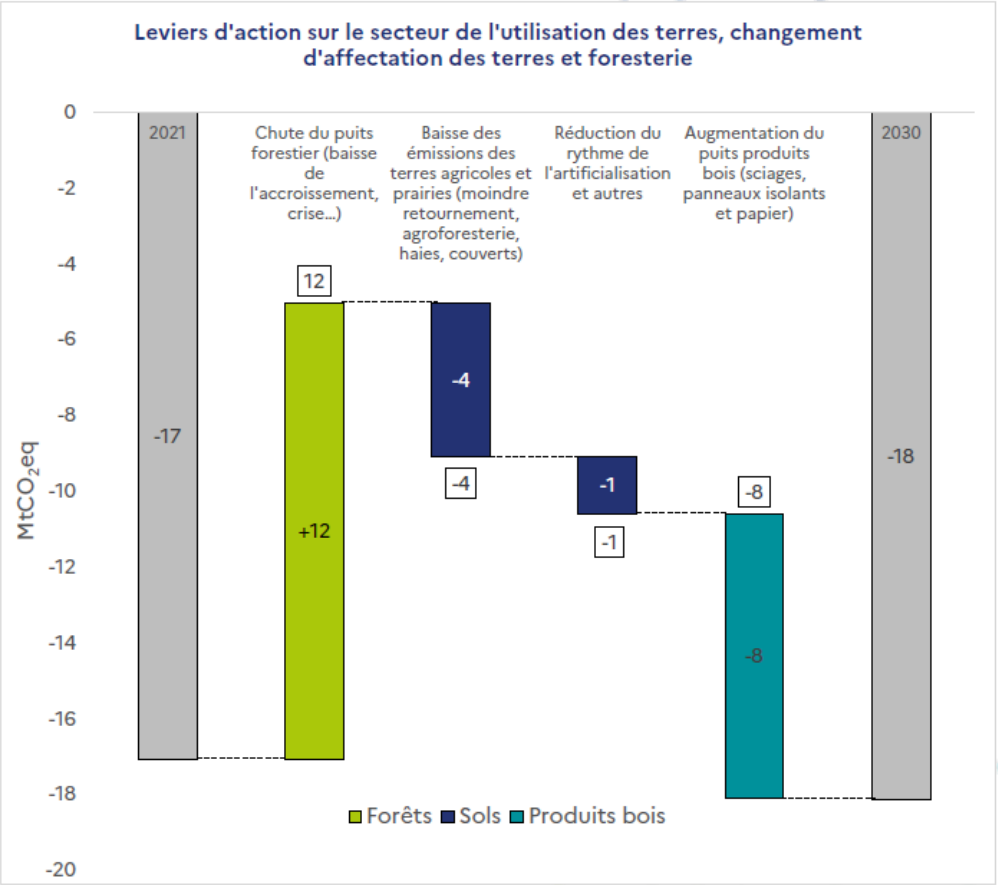

***Figure 33** : Décomposition indicative de l'évolution du secteur des terres sur la base des travaux de modélisation de la DGEC (Sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2023 ; modélisations DGEC). Les données de l'inventaire pour les différents compartiments UTCATF pour 2021 ne sont pas encore consolidées. Cette figure n'a donc pas été ajustée avec le dernier inventaire Secten 2024 ce qui explique l'écart entre la cible 2030 de cette décomposition des leviers et la cible affichée pour le secteur via la modélisation.*

La SNBC3 compte notamment sur l'accroissement important des plantations dont le résultat attendu **est plus que mis en doute au vu de la mortalité catastrophique des jeunes plants** (38% d'échecs la première année - chiffres 2022 ([12]))

Ce scénario est hélas tout à fait utopique au vu des dernières lois en voie d'être votées en France :

- nouvelle loi de simplification agricole en cours de validation
- détricotage de la loi ZAN qui a perdu toute sa substance

Et ce, sans compter les nouveaux usages concurrentiels qui se développent à grande vitesse sur la ressources bois (photovoltaïque, gazéification) pour produire de l'électricité prétendument verte, de l'hydrogène "vert", du méthanol industriel, du kérosène pour l'aviation et du diesel ([13]).

[12] https://agriculture.gouv.fr/bilans-annuels-en-sante-des-forets

[13] https://www.canopee.ong/wp-content/uploads/2023/07/canopee-rapport-bois-energie.pdf

La SNBC3 dans sa version actuelle est plus que critiquée tant au niveau des objectifs délirants de production des énergies renouvelables et qu'au niveau de l'optimisme déraisonnable concernant les puits de carbone.

3.9 Les scientifiques sont unanimes pour arrêter de brûler le bois

Haut Conseil pour le climat (juin 2024 [14])

Extrait :

"La fragilisation de la forêt française et la baisse importante des puits de carbone du secteur UTCATF, qui sont indispensables à l'atteinte de la neutralité carbone, sont reconnues [...] Cependant, ***aucune stratégie d'ampleur ou plan de régénération des écosystèmes forestiers n'ont encore été proposés****, et une politique ambitieuse favorisant le stockage de carbone dans les sols agricoles manque toujours. L'action publique est insuffisante pour répondre aux besoins d'adaptation et de régénération de la forêt,* ***et favorise l'usage bois-énergie aux dépens de l'usage en matériau à longue durée de vie****. Les aides publiques, comme la fiscalité, sont peu conditionnées à des pratiques sylvicoles durables."*

15 scientifiques de renom (décembre 2017[15])

Extrait :

"L'EUROPE NE DOIT PAS BRÛLER LES FORÊTS DE LA PLANÈTE POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE

Produire, même une faible part de l'énergie européenne, à partir de la biomasse forestière nécessite une grande quantité d'arbres. Il est impératif que le Conseil et le Parlement européens pallient ce défaut pour éviter de porter un préjudice profond au climat et aux forêts.

Au moment critique où les pays doivent « gagner du temps » contre le changement climatique, cette approche revient à vendre le temps limité dont dispose le monde pour lutter contre le changement climatique sous prétexte de fausses améliorations."

200 scientifiques (septembre 2017 [16])

Extrait :

« La bioénergie n'est pas neutre en carbone »

"La promotion d'une augmentation de la gestion active des forêts encourage l'accroissement des niveaux de récolte afin de remplacer les combustibles et les produits dérivés des fossiles par du bois et de la bioénergie, sans tenir compte de l'ensemble de leurs impacts sur le climat. Cette approche présente des effets négatifs sur le climat, la biodiversité et les écosystèmes résistants en émettant davantage de gaz à effet de serre, en influençant les processus biophysiques et en provoquant une perte supplémentaire d'habitats."

Notons qu'après ces mises en garde de 2017, l'UE a tout de même acté que la bioénergie constituait une énergie renouvelable utile dans la lutte contre le réchauffement climatique…

[14] https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/06/HCC_RA_2024-Resume-executif.pdf

[15] https://fne.asso.fr/actualites/bois-energie-15-scientifiques-de-renom-denoncent-un-projet-de-loi-europeen

[16] https://www.zerocombustible.fr/wp-content/uploads/2016/11/letter-190-scientists-complete.pdf

500 scientifiques (février 2021 [17]), lettre à Joe Biden et à Ursula Von der Leyen

Extrait :

"Pour le climat, brûler du bois n'est pas une alternative à la combustion fossile, alertent 500 scientifiques.

La préservation et la restauration des forêts devraient être des outils essentiels pour atteindre cet objectif et contribuer simultanément à résoudre la crise mondiale de la biodiversité. Nous vous demandons instamment de ne pas compromettre les objectifs climatiques et la biodiversité mondiale en passant de la combustion de combustibles fossiles à la combustion d'arbres pour produire de l'énergie."

Canopee et le Fern (février 2020 [18])

Extrait :

"Laisser vieillir les arbres est une stratégie efficace pour le climat.

Laisser vieillir les arbres est non seulement une stratégie efficace pour atténuer les changements climatiques, mais aussi la meilleure option pour préserver la fertilité des sols, restaurer la biodiversité et redonner du sens aux métiers de la forêt et du bois en faisant le pari de la qualité."

Quand va-t-on réellement prendre en compte de l'avis unanime des scientifiques sur l'impasse de la bioénergie ?

4. Une telle centrale à biomasse n'est pas défendable économiquement

4.1 Des subventions totalement injustifiées

Avant même le démarrage de l'enquête publique, alors que la Centrale de Gardanne risque de voir son autorisation d'exploitation annulée pour ses impacts disproportionnés sur l'environnement, l'Etat a signé fin novembre 2024 un accord sur le tarif de rachat de l'énergie produite par GazelEnergie.

En pleine crise budgétaire, un contrat exceptionnel de 800 millions d'euros sur 8 ans pour 4000 heures de fonctionnement par an. Selon les experts, ce prix se situe entre 160 et 250 € par MWh, c'est à dire 2 à 3 fois le prix de rachat du MWh solaire !

"*Ce contrat de rachat d'électricité peut être considéré comme une aide d'Etat et n'a pourtant pas été notifié à la Commission européenne. Selon d'anciens conseillers ministériels, cela aurait dû pourtant*

17 https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/11/pour-le-climat-bruler-du-bois-n-est-pas-une-alternative-a-la-combustion-fossile-alertent-500-scientifiques_6069636_3244.html

18 https://www.canopee.ong/publications/pour-sauver-le-climat-laisser-vieillir-les-arbres-ou-exploiter-davantage-les-forets/

être fait. Les mêmes estiment que le gouvernement a sans doute voulu éviter une réponse négative de Bruxelles." (info FNE).

Résumons : cette énergie n'est pas vertueuse, c'est une ineptie en termes environnemental et biodiversité mais elle bénéficie d'une générosité incompréhensible de l'Etat !

4.2 Une centrale inutile dans un contexte de surcapacité électrique

D'une part, la consommation d'électricité stagne ou diminue depuis 2018 ([19]). D'autre part, la production électrique a atteint un record en 2024, tirée par l'explosion des renouvelables ([20]). La France est excédentaire de 89 TWh, soit 17% de sa consommation !!

Cette centrale polluante qui ne représente que 3% de la consommation électrique de PACA est totalement inutile.

4.3 L'approvisionnement de cette centrale entre en conflit avec les multiples chaufferies locales.

Dans son étude d'impact, GazelEnergie rappelle que parmi les 16 PNR recensés dans la zone d'approvisionnement, 7 PNR (Baronnies Provençales, Saint-Baume, Luberon, Monts d'Ardèche, Préalpes d'Azur, Narbonnaise en Méditerranée et Queyras) ont clairement défini l'objectif de développer la production de bois-énergie dans leur charte**, MAIS en ciblant des lieux de consommation au plus proche, favorisant ainsi les circuits courts.**

Il y a en France 7000 chaufferies locales qui exploitent le bois de proximité. Ces chaufferies ont généralement de bons rendement et proposent une énergie à bon prix. Les parcs régionaux promeuvent et organisent le développement de cette énergie.

Les prix compétitifs que propose GazelEnergie aux coopératives forestières déstabilise gravement la filière ([21]) des producteurs locaux; plutôt que de fournir les chaufferies locales, l**es fournisseurs de bois préfèrent se lier à GazelEnergie, créant ainsi une concurrence déloyale, favorisant les gros producteurs.**

Déjà en 2013, la Cour des Comptes avaient mis en évidence cette distorsion ([22]) :

---

19 https://www.connaissancedesenergies.org/la-consommation-francaise-delectricite-legerement-augmente-en-2024#:~:text=En%202024%2C%20la%20consommation%20brute,(438%2C5%20TWh).

20 https://www.rte-france.com/actualites/production-electricite-francaise-atteint-plus-haut-niveau-depuis-5-ans#:~:text=depuis%205%20ans-,La%20production%20d'%C3%A9lectricit%C3%A9%20fran%C3%A7aise%20a%20atteint%20son,haut%20niveau%20depuis%205%20ans&text=En%202024%2C%20la%20France%20a,haut%20niveau%20depuis%205%20ans.

21 https://www.parcduluberon.fr/wp-content/uploads/2018/05/Fiche_ACTION_Filiere_BE.pdf

22 https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-de-developpement-des-energies-renouvelables

"Les appels d'offres instruits par la CRE pour la construction d'installations produisant de l'électricité à base de biomasse présentent l'inconvénient majeur de déstabiliser les marchés locaux qui ne disposent pas d'un potentiel de biomasse suffisant, notamment en ressources forestières. Les « gros » projets entrent ainsi en concurrence avec des projets plus petits qui pourraient bénéficier de cette ressource et qui sont mieux adaptés à son potentiel.

Le recours aux appels d'offres pour les installations produisant de l'électricité biomasse doit cesser…

Dans sa réponse à la Cour, le ministre a d'ailleurs précisé que le gouvernement n'envisageait pas de lancer de nouveaux appels d'offres pour cette catégorie d'installations. "

Mais c'est mal connaître les élus : dès 2016, les appels d'offres de la CRE ont repris (CRE 4 et CRE 5 en 2019).

4.4 Pourquoi donc ne pas convertir le site de cette centrale pour y créer des emplois plus vertueux ?

Le site de Gardanne pourrait utilement exploiter la filière bois de façon plus vertueuse et surtout moins gourmande, ce qui permettrait de proposer de nombreux emplois aux quelques dizaines de travailleurs sur le site.

Les associations locales (FNE PACA, ALNP, CEPG) ont proposé depuis de nombreuses années des projets alternatifs ([23]). Pourquoi ne font-ils pas l'objet d'une enquête publique ?

Avec 100 millions d'euros par an pendant 8 ans, il serait certainement possible de créer d'autres emplois moins prédateurs de nos forêts.

5. Cette centrale est une catastrophe pour la biodiversité

5.1 L'absence de demande de dérogations espèces protégées (DDEP)

Selon l'article L.411 du Code de l'environnement, tout projet a interdiction de détruire et de porter atteinte aux espèces animales et végétales protégées et à leurs habitats.

Pour obtenir une dérogation préfectorale à cette interdiction, le projet doit répondre à trois conditions:

- le projet est qualifié de Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) ;
- le porteur de projet a fait la preuve **qu'il n'existe pas d'alternative** à moindre impact ;
- les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) proposées par le porteur de projet sont **censées annuler les impacts** sur les espèces sur leurs habitats.

Depuis la loi Climat et résilience, les centrales EnR sont considérées comme des RIIPM et l'Etat considère qu'une centrale électrique à la biomasse est une source d'énergie renouvelable, alors qu'il faut au minimum 35 ans pour rembourser la dette carbone après une coupe.([24])

Le projet de la centrale de Gardanne va consister à effectuer des centaines de prélèvements sur des parcelles des 17 départements des 3 régions, sans compter les 16% de prélèvements dans d'autres

---

[23] https://oc.sl.fnepaca.fr/s/viYrRxXu32dD6hV

[24] https://hal.science/hal-01956112/file/2018%20-%20Valade%20et%20al%20-%20CBM%20-%20Carbon%20costs%20and%20benefits%20of%20France%20s%20biomass%20energy%20production%20targets.pdf

régions, à discrétion de GazelEnergie.
Certains de ces prélèvements peuvent par exemple être des coupes rases, lorsque le fournisseur jugera que les parcelles sont “pauvres”. Ces prélèvements peuvent se dérouler dans des zones protégées (voir le tableau 18 des pages 5 et 6 de ce document).

Dans tous les cas, les prélèvements ne sont ni localisés ni datés. Nous sommes dans le brouillard le plus total, et les habitants de ces milliers de communes subiront le fait accompli, avec impossibilité de s’informer à l’avance, de réagir.
Les deux dernières conditions de la DDEP ne peuvent donc pas être vérifiées puisqu’il n’y aura pas d’étude d’impact à chaque prélèvement.

L’Etat organise ainsi la privatisation de nos forêts et la destruction de la biodiversité qu’elle abrite pour produire une énergie polluante et inutile. C’est un hold up de nos ressources, de notre patrimoine naturel commun, à des fins purement mercantiles.

5.2 Des garanties insuffisantes données par GazelEnergie

Selon GazelEnergie, l’approvisionnement participe à la promotion de **sylvicultures à objectifs combinés**, présentant des impacts résiduels nuls à légèrement positifs.

L’entreprise se base sur une étude des impacts réalisée de l’INRAE (EI, page 59). Le tableau suivant en est tiré :

L’INRAE attribue un score d’impact (de -2 à 2) selon l’intensité des impacts et leur caractère positifs ou négatifs. Les impacts s’accroissent avec l’intensité de la gestion et de l’exportation de biomasse.

Thèmes principaux	Sous-thèmes	Réserve Forestière Non Gérée	Sylviculture proche de la Nature	Sylviculture à objectif combiné	Sylviculture en futaie régulière	Coupes rases/Rotation rapide	Coupes rases + Export rémanents
Durabilité	Régénération Forestière	2	1	1	0	-1	-2
	Biodiversité	2	1	0	-1	-1	-2
	Sols (Fertilité et Structure)	2	1	0	-1	-2	-2
Services écosystémiques	Productivité forestière (Bois d'œuvre et biomasse)	0	1	2	2	2	1
	Produits non-bois (baies, gibier, etc.)	2	1	0	-1	-1	-2
	Régulation du climat (Stockage de carbone)	2	1	0	-1	-1	-2
	Régulation des pestes forestières	1	1	0	0	-1	-1
	Pollinisation	2	1	0	-1	-1	-2
	Quantité et Qualité de l'eau	2	1	0	-1	-2	-2
	Services culturels (esthétique, récréatif, etc.)	2	2	1	0	-1	-2
Risques	Risque d'Inondation	1	1	0	-1	-1	-2
	Risque d'Incendie de Forêt	1	1	0	0	-1	-1
	Score moyen	1.6	1.1	0.3	-0.4	-0.9	-1.6

Tableau 21 : Synthèse des impacts potentiels de différentes modalités de gestion forestière et d'extraction sur les éléments de durabilité, les services écosystémiques et les risques. Source : expertise INRAE, 2024

La sylviculture à objectifs combinés (troisième colonne) **maximise la production de bois** tout en **promettant** “*de parvenir à un équilibre entre les différents besoins et intérêts liés à la gestion forestière, afin de garantir la résilience et la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers*”.
Bien sûr, il n’y a aucune certification officielle associée à ces pratiques, et les coopératives forestières sont les seules à juger de ce qu’il y a lieu de faire sur telle ou telle parcelle.

⇒ Notons que les deux premières colonnes du tableau sont intéressantes dans la mesure où elles garantissent la pérennité maximale des forêts dans un contexte de turbulences fortes associées au changement climatique. Voir l'étude de Canopée à ce sujet ([18]).
Pour se faire une idée de la façon dont les forêts sont gérées au quotidien par les entreprises forestières, il faut lire l'étude de terrain de Canopée de mars 2022 "**Le bilan caché du plan relance forestier**" ([25]). Dans le cadre du plan « France Relance », le gouvernement a fléché 200 millions d'Euros vers la filière forêt-bois. L'objectif affiché : aider les forêts à s'adapter au changement climatique. Les résultats sont édifiants :

- 87% des projets financés par le plan de relance impliquent des coupes rases.
- Dans 83% des cas, le plan de relance permet des plantations en monoculture. Dans les 17% restants (lorsqu'une parcelle fait plus de 10 hectares), il n'exige qu'une très faible diversification.
- Le douglas est l'arbre le plus planté grâce au plan de relance. Cet arbre n'est pas particulièrement bien adapté au changement climatique : c'est surtout l'arbre parfait pour industrialiser davantage la gestion forestière.
- 42% des projets financés par le plan de relance concernent des forêts qui ne sont pas dépérissantes aujourd'hui.

Canopée a également enquêté sur la plus grosse coopérative forestière Alliance Forêts Bois ([26]) qui contrôle la gestion forestière en France :

- regroupe 18 coopératives ;
- modèle de sylviculture intensive : coupe rase, y compris de forêts semi-naturelles, et remplacement par des plantations, le plus souvent des monocultures de résineux ;
- 94% des plantations sont des résineux ;
- En Gironde, la coopérative est même allée jusqu'à raser illégalement une forêt située en zone Natura 2000 ;
- un réseau d'influence lui permettant d'orienter le plan de relance et le dispositif France 2030 à son avantage et d'en être l'un des principaux bénéficiaires avec 14,9 millions d'euros d'aides publiques.

Mais GazelEnergie prétend page 67 de EI "*Compte-tenu des mesures proposées par GazelEnergie, les impacts résiduels de l'approvisionnement de GazelEnergie peuvent être considérés comme faibles*."

… et insiste page 77 : "*Les mesures générales définies ci-dessus que GazelEnergie est à même de mettre en oeuvre, et qui l'engagent, permettent d'aboutir à des incidences résiduelles faibles à nulles sur l'ensemble des espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés.*"

Pour justifier son optimisme, GazelEnergie propose les mesures suivantes :

- pas d'achat de bois provenant des zones Natura 2000
- une fiche d'information pour chaque chantier
- avec un lien vers une base de données géographiques
- un guide bonne pratiques pour une sylviculture à objectifs combinés
- un audit de contrôle par échantillonnage réalisé par … GazelEnergie.

[25] https://www.canopee.ong/wp-content/uploads/2023/07/canopee-bilan-plan-de-relance.pdf

[26] https://www.canopee.ong/publications/enquete-le-systeme-alliance-forets-bois/

Finalement tout repose sur la bonne volonté des coopératives forestières et sur le sérieux des contrôles effectués par GazelEnergie. Nous ne pouvons pas souscrire à cet optimisme.

Sans étude d'impact sérieuse, sans pilotage et contrôle des prélèvements par un organisme indépendant, les garanties données par GazelEnergie sont illusoires. Faire confiance aux coopératives forestières pour maintenir les services écosystémiques des forêts est un non sens.

Conclusions

Je m'oppose fermement à la mise en exploitation de cette centrale pour les raisons suivantes :

1. GazelEnergie ne peut répondre aux exigences du Conseil d'Etat et de l'arrêté préfectoral concernant les prélèvements
2. GazelEnergie a manipulé les chiffres de l'analyse de Carbone 4 concernant les émissions de CO2.
3. L'intensité carbone de la centrale est entre 5 et 26 fois plus élevée que l'intensité carbone de la production électrique française basée sur de véritables sources d'énergies bas-carbone (nucléaire, hydroélectricité, éolien, solaire). La bioénergie N'est PAS une énergie bas-carbone.
4. Brûler du bois est plus polluant que brûler du charbon.
5. Importer du bois du Brésil, d'Espagne et d'Italie est inacceptable et doit être interdit.
6. Consommation et pollution d'eau totalement déraisonnables.
7. L'état de la forêt française est catastrophique; d'ici quelques années, au rythme actuel, elle sera débitrice en carbone. Il est urgent de privilégier les usages du bois à vie longue et d'arrêter de brûler le bois de façon industrielle.
8. Des centaines de scientifiques du monde entier sont unanimes : il faut arrêter sans attendre la bioénergie "pour sauver le climat".
9. Ce projet fait l'objet de subventions incompréhensibles qui résultent en une électricité 2 à 3 fois plus chère que le prix de marché actuel.
10. Le méga projet de Gardanne déstabilise la filière bois, accapare les coopératives forestières et entre directement en conflit avec les chaufferies locales, notamment organisées par les parcs régionaux.
11. L'emploi local du site de Gardanne pourrait utilement être converti dans des projets plus vertueux et moins prédateurs pour notre patrimoine naturel; il serait judicieux de prendre en compte les projets des associations locales.
12. Le code de l'environnement est piétiné, la forêt est privatisée, la population ne dispose d'aucun recours pour s'opposer à telle ou telle coupe. Nous dénonçons l'absence de demande de dérogations "espèces protégées".
13. GazelEnergie ne donne aucune garantie sérieuse sur la "bonne gestion" des prélèvements par ses fournisseurs. C'est un blanc seing donné aux coopératives forestières régulièrement montrées du doigt pour leur gestion brutale de la forêt. Au minimum, il manque dans ce projet une instance indépendante pour réaliser les contrôles pourtant indispensables.
14. L'enquête publique est trop courte, elle ne prévoit que 15 permanences et 11 réunions publiques pour une cible de 4000 communes. En outre, l'information a été très peu diffusée

dans les territoires. Les retours de cette enquête publique ne pourront être que très partiels, rendant cette consultation peu démocratique.

Il s'agit là de l'une des pires inepties de la politique gouvernementale : raser les forêts, puits de carbone naturels et gardiennes de la biodiversité, pour générer une énorme pollution (CO2, Nox, PMxx, NH3,...) avec un rendement de production électrique ridicule (de 23 à 30% selon les sources) et une rentabilité seulement assurée grâce à la générosité incompréhensible de l'Etat.
Avec ce projet,

- la gestion intensive s'oppose à la gestion durable des forêts
- la logique financière s'oppose à la biodiversité
- les projets de la grosse industrie s'opposent aux petits projets locaux
- d'un côté nous avons le modèle industriel de Gardanne, très court-termiste, où le bois se mesure à la tonne comme un banal minerai, et de l'autre nous avons l'univers complexe de la forêt, fragile et infiniment lent, si lent que celui qui plante un chêne ne le verra jamais s'épanouir.

Une vision industrielle tente de s'imposer sur l'avenir de nos forêts, sources irremplaçables de diversité et de vie, un bien commun essentiel aujourd'hui en voie de destruction massive.
Nous devons nous y opposer.